



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles • le 18 juin 2018

### **Bonjour au bonheur dans le travail et au bonheur du client grâce à la Certification Happiness**

**Le cabinet conseil HAPPYtude offre la « Certification Happiness » pour les clients et/ou les salariés des entreprises et institutions francophones belges.**

**La Ligue Mondiale pour le Droit au Bonheur (LMDB asbl), suivant les directives de l'ONU, a déterminé les éléments clés du bonheur dans le travail pour les salariés et du bonheur dans l'achat pour les clients. Cinq années de recherches (35 experts scientifiques dont 6 prix Nobel) ont permis d'établir la Certification Happiness, ses référentiels et ses indicateurs couvrant 14 domaines.**

**Les bénéfices humains et avantages financiers sont au rendez-vous : des entreprises certifiées de par le monde de 2 à 11.000 salariés dans de nombreux secteurs d'activités.**

Les entreprises et institutions francophones belges ont désormais accès à la Certification Happiness pour leurs clients et/ou salariés depuis le 4 avril. Cette Certification Happiness, déjà implantée en Asie, aux USA et en Europe, est proposée en Belgique francophone par le Cabinet Conseil HAPPYtude.

Le Cabinet Conseil HAPPYtude, agréé Certificateur par la Ligue Mondiale pour le Droit au Bonheur, est réputé pour son pragmatisme et ses résultats concrets. Que ce soit un diagnostic en prélude à la Certification, l'audit ou les accompagnements en entreprises ou en institutions, le Cabinet Conseil HAPPYtude et la Certification Happiness apportent une plus-value importante à leurs activités.

La Ligue Mondiale pour le Droit au Bonheur rassemble ceux qui donnent au bonheur LA priorité dans leur vie et celle des générations futures. Déjà 120 pays et plus de 4.500.000 personnes sensibilisées à la cause.

Les premières entreprises en Belgique qui seront certifiées par la Ligue Mondiale pour le Droit au Bonheur disposeront d'un impact certain sur leurs ventes et la gestion des Ressources Humaines en privilégiant le bonheur dans le travail de leurs salariés ET celui de leurs clients

### **Les bénéfices humains et les avantages financiers sont au rendez-vous**

limiter le bonheur au travail des salariés à des actions de qualité de vie ou de bien-être sont des actions difficiles à évaluer en résultats, voire controversées, et perçues comme des gadgets dont la motivation est limitée dans le temps.

Stéphanie Carlens, Fondatrice de HAPPYtude, le confirme : *Allier le bonheur au travail et le bonheur dans le travail pour les salariés et le bonheur à l'achat et dans l'usage de leur achat pour les clients en les mettant au cœur du dispositif, c'est garantir à l'entreprise sa finalité : la performance.*

En effet, le seul vrai capital de l'entreprise est son capital humain. Selon les experts de Harvard, un salarié heureux est 9 fois plus loyal, 31 % plus productif, 2 fois plus créatif, 6 fois moins absent et 2 fois moins malade. Ils estiment le gain à 60 milliards d'euros pour la France. Selon l'ONU, le bonheur est LE facteur de croissance économique mondiale.

Il faut donc encourager les collaborateurs et les clients à exprimer ce qui les rend heureux et organiser l'entreprise autour de leur bonheur et de leurs aspirations. Notamment en offrant aux clients ce qu'ils veulent acheter, pas seulement ce qu'on veut leur vendre.

Grâce à cela, les clients ne seront pas uniquement satisfaits de leurs achats mais ils seront aussi heureux d'acheter mieux et plus.

La Certification Happiness permettra à l'entreprise de s'organiser autour du bonheur de ses salariés, cadres, actionnaires et clients. Elle permettra aussi de mesurer les bénéfices humains et financiers grâce à des indicateurs concrets et mesurables.

- Nom de l'entreprise : HAPPYtude
- Date de création : 07/09/2017
- Implantation(s) : Belgique francophone
- Secteur d'activité : Conseil, Stratégie & Management. Formations et accompagnement
- Particularités, points forts : Expert en matière de Bonheur dans l'entreprise, Certificateur agréé par la Ligue Mondiale pour le Droit au Bonheur. Accompagne les entreprises dans leur transformation pour plus de bonheur et de performance
- [www.happytude.be](http://www.happytude.be)

---

**Pour tout complément d'information, veuillez contacter :**

Stéphanie Carlens, Cabinet conseil HAPPYtude

E : [info@happytude.be](mailto:info@happytude.be) - T : +32 (0)478/72.74.76 - [www.happytude.be](http://www.happytude.be)

Murielle Van Boxem of Drax-Hilton, Ligue Mondiale pour le Droit au Bonheur

E : [contact@droitaubonheur.org](mailto:contact@droitaubonheur.org) - T : +33 672 671 060 - [www.droitaubonheur.org](http://www.droitaubonheur.org)

Dossier de presse sur demande